

En introduction : le rappel de la démarche

En lançant une étude sur les services à la population, les objectifs du Pays étaient de répondre localement aux besoins de la population et de se donner les moyens de réagir face aux évolutions prévisibles. Il souhaitait créer ainsi une dynamique favorisant l'attractivité du territoire et son développement, tout en contribuant à la qualité de vie des habitants. L'idée était de produire un 'projet de services' évolutif et consensuel.

Un inventaire très complet a été réalisé selon une méthode qui permet sa mise à jour régulière.

La **liste des 20 domaines** figurant dans cet inventaire des services est importante. Elle a été validée par le Comité de Pilotage comme l'ensemble de la démarche:

- Petite enfance-accueil collectif et Réseaux d'assistantes maternelles
- Périscolaire et CLSH
- Education et jeunesse
- Services publics de l'Etat
- Services sociaux
- La Poste
- Sécurité (gendarmerie SDIS)

- Transports et déplacements
- Culture
- Sport
- Handicap
- Emploi/formation/insertion
- Commerce
- Santé
- Personnes âgées
- Téléphonie mobile/haut-débit
- Logement
- Cadre de vie
- Eau/assainissement
- Déchets

Soit 20 domaines ayant fait l'objet d'une analyse sur l'existant et les projets et d'autant de fiches de synthèse

Un plan d'action stratégique ne pouvait que reposer sur un choix des priorités. La méthode retenue consistait en trois approches subsidiaires :

- reprendre dans chaque domaine le niveau de services fondamentaux, repérer les lacunes importantes et les risques d'évolution défavorable
- voir ensuite comment les services s'inscrivent dans l'armature urbaine du Pays et vérifier les manques
- définir en dernier lieu les services à compléter qui répondent plus spécifiquement aux stratégies de développement des territoires

Les priorités s'organisent selon le schéma qui résulte de la combinaison des trois approches ci-dessus, et à fait l'objet d'un classement par ordre de priorité – et dans certains cas – d'une approche réaliste constatant les faibles moyens d'action du Pays dans le domaine concerné, malgré les enjeux :

Priorité 1. La santé

1.1. L'urgence et les secours

1.2. L'Hôpital de Thann

1.3. Le renouvellement des installations de médecins et des autres professions médicales, infirmiers et kinés

Priorité 2: L'accueil des personnes fragiles

2. 1. Les personnes âgées

2.2. Les personnes handicapées

2.3. Les jeunes enfants

2.4. Développer les métiers d'aide à la personne

2.5. L'accueil et l'information des personnes démunies: la CAF

2.6. Le développement du logement social

Priorité 3: Les transports et déplacements

3.1. La problématique du 2eme arrêt du tram-train à Cernay et la préoccupation de la phase 2

3.2. La faiblesse des transports en commun dans la CCVDS,

3.3. Les déplacements cyclables

Priorité 4: La politique du paysage et du cadre de vie; quelques pistes assez brèves

Priorités 5: des services prioritaires, où cependant les moyens d'intervention du Pays sont modestes

- 5.1. La politique de l'eau et de l'assainissement dans la CCVDS
- 5.2. La lecture publique
- 5.3. La politique des déchets
- 5.4. La résorption des zones blanches de téléphonie mobile
- 5.5. L'extension des quelques équipements sportifs saturés
- 5.6. Le coût du SDIS pour le contribuable local
- 5.7. Le commerce: la nécessité d'une étude

Dans les domaines non ciblés comme 'priorité', l'inventaire réalisé permet de poursuivre la réflexion et de rester vigilants face aux évolutions

Le caractère participatif de la démarche a été affirmé au départ. D'emblée, le Conseil de Développement du Pays s'est fortement mobilisé sur les objectifs, les méthodes et les analyses. Il participe au Comité de pilotage. Par ailleurs, chaque domaine ciblé comme priorité dans le plan d'action pourra faire l'objet, selon le cas d'un processus de concertation spécifique.

Le plan d'action doit permettre de bien identifier les mécanismes de planification et le cas échéant de concertation 'institutionnelle'. Dans chaque priorité la difficulté majeure est certes le « mille-feuilles » des institutions compétentes et l'absence de maîtrise d'ouvrage du Pays. Ce dernier court le risque d'apparaître comme un donneur de leçon, alors que les maîtres d'ouvrages se battent avec des budgets contraints. Le Pays présente pourtant l'avantage de pouvoir proposer aux autres acteurs une cohérence d'analyse et d'action.

Chaque domaine est un sujet en lui-même qui nécessiterait un développement conséquent (transports, logement, petite enfance, déchets...). Certaines propositions risquent de paraître peu réalistes aux yeux de ceux qui interviennent sur le fond car étudiées sommairement.

Pourtant l'intérêt du plan d'action, c'est la cohérence d'une lecture **transversale** (sur les thématiques) et **territoriale** (l'approche par l'armature urbaine et les stratégies de développement) du Pays au moment où démarre le SCOT.

En résumé, le plan d'action se focalise sur les seules priorités retenues, en précise la maîtrise d'ouvrage et le périmètre pertinent. Il tente d'évaluer la capacité d'intervention du Pays et de ses principales composantes que sont les Communautés de Communes. Le cas échéant, il propose la concertation adaptée.

P 6 à 19: le plan d'action

P 18 à 22 : les recoupements par maîtres d'ouvrage et/ou acteurs de la négociation

PLAN D'ACTION sur la base des PRIORITES

Services : priorités retenues	Rappel des enjeux	-Maîtrise d'ouvrage - périmètre	Plan d'action et rôle du Pays	Concertation (le cas échéant)	Commentaire
1. Santé : 1.1.Urgences secours	Temps de secours > 20mn	- ARH - Tout le Pays	Décision hélicoptère à Mulhouse non encore prise Obtenir coordination SDIS/SAMU : interconnexion 15/18 Intervention SDIS hors domaine public Participation au Comité départemental de médecine d'urgence et de permanence de soins	Au sein du CROS Et « Comité départemental de médecine d'urgence et de permanence de soins »	Source : SROS Attention : un hélicoptère pas mobilisable à tout moment Coordination SDACR et SROS
1.2 Hôpital de Thann : Urgences de nuit	Possibilité de fermeture du service d'urgence la nuit	- ARH - Tout le pays	Ne pas accepter la fermeture des urgences de nuit tant que l'hélicoptère à Mulhouse n'est pas en service	CROS Même comité de médecine d'urgence	Fermeture liée aux enjeux budgétaires de l'Hôpital, faible fréquentation la nuit
Maternité Hôpital de Thann	Maintenue au SROS mais vigilance	- ARH - Tout le Pays	Sensibiliser les médecins de ville pour envoyer les femmes accoucher à l'Hôpital de Thann	(à intégrer dans contacts avec les médecins libéraux)	Attention à l'exemple d'obernai

Priorités	Enjeux	MO et périmètre	Plan d'action-rôle du Pays	Concertation	Commentaire
Hôpital de Thann : déficit budgétaire	Fragilise la position de négociation sur le maintien des services	ARH Tout le Pays	S'appuyer sur le réseau avec Mulhouse pour faire venir spécialistes en consult Négocier l'enveloppe des missions d'intérêt général (difficile)	CROS	S'interroger sur l'incidence de la tarification à l'acte
1. 3 Attirer des professionnels de santé	Vieillessement des médecins en place en CCVDS et CCVSA Faible présence de kiné hors Cernay, peu d'arrivée d'infirmières	-professionnels libéraux et future Agence Régionale de Santé -concerne tout le Pays mais en priorité CCVDS CCVSA	Exonération TP communes de – de 2000ha Bourses étudiants stagiaires Aider au logement stagiaires et remplaçants, aide logement pour infirmières /kiné Faciliter démarches administratives - Communiquer sur ces mesures en fac de médecine, kiné écoles infirmières Projets maisons médicales dans les 2 CdC concernées Cabinets secondaires pour médecins installés ailleurs (accord du Conseil de l'ordre) Aide à des équipements spécifiques	Monter une concertation à l'échelle du Pays avec l'ordre des médecins+ rep. des professions + URCAM (M. Losson directeur chargé de la Mission Reg. de santé) +CPAM + élus concernés	Ni le pays, ni aucune Cdc n'est à ce jour en 'zone déficitaire' ce qui empêche la mise en place d'aides à l'installation (loi sur territoires ruraux) Vigilance sur les zones déficitaires en Alsace (études en cours) Aller voir CdC Alsace Bossue qui a mené une étude complète sur le sujet

Priorités	Enjeux	MO - périmètre	Plan d'action – rôle du Pays	Concertation	Commentaires
2. Accueil personnes fragiles 2.1 personnes âgées	Pays proche des moyennes en hébergement (SROS) Attention : - 1 équipement USLD Accueils spécifiques : Alzheimer, accueil de jour, accueil temporaire	CG, Etat, acteurs locaux A l'échelle du Pays	Poursuivre le développement des MARPA - Faire une étude de marché pour vérifier pertinence Voir plus loin sur les métiers d'auxiliaires de vie	CODERPA	Peu d'actions nouvelles possibles du Pays
2.2 Personnes handicapées	Bon niveau d'équipement du Pays Reste des aspects intégration à compléter	CG, Etat (jeunes), acteurs locaux A l'échelle du Pays	Accessibilité transports en commun : vérifier cohérence projets entre AOT (CG, Région) + équipements publics locaux : singalétiques, parkings, WC Aider à monter partenariat avec employeurs Sensibilisation des communes et enseignants sur accueil des enfants en milieu ordinaire	Avec antenne locale MDPH, associations, maîtres d'ouvrage	Aider la MDPH dans ses contacts locaux par la bonne connaissance du terrain Participer au futur schéma départemental du handicap
2.3 Accueil des jeunes enfants	Enjeux de service aux familles, d'attractivité et de développement économique	CdC pour 0-3ans Communes périsc. Moins concernée : la CCVDS bien équipée	Pour dév ; le nb d'AMAT : Sensibilisation CAF CG Faciliter logement social AMAT	A l'échelle de chaque CdC : contact CAF et assoc de parents+ RAM	Coût important des structures collectives,

Priorités	Enjeux	MO- périmètres	Plan d'action – rôle du Pays	Concertation	Commentaires
Suite petite enfance et périscolaire			<p>Développer les 'midi-taties' dans les villages</p> <p>Explorer la solution des mini-crèches dans les villages</p> <p>Inciter à la création d'une crèche inter-entreprise dans la zone de la crosière</p> <p>En fait, rôle premier des CdC</p> <p>Rôle du Pays : inciter à un accord pour l'acceptation d'enfants d'autres CdC du Pays avec compensations</p>		L'accroissement du nb des AMAT est proportionnel au taux de chômage : + le chômage baisse – il ya d'AMAT et + elle sont nécessaires
2.4 Développement des métiers d'aide à la personne	Conditionne le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées, y compris des enfants Métiers proche de celui des AMAT en terme de recrutement	Activité salariée dans des structures, salariée ou libérale auprès d'employeurs individuels Concerne tout le Pays	<p>Faire le bilan des formations existantes dans le Pays</p> <p>Enquête auprès des employeurs sur les besoins</p> <p>Contact avec le délégué territorial Haut-Rhin de l'Agence nationale des services à la personne (à la DDTEFP)</p> <p>Contact avec Relais des auxillaires de vie du Bas-Rhin pour voir si une permanence pourrait se tenir au CLIC</p>		Plusieurs itinéraires de formation (AFPA, VAE) Plusieurs diplômes dont Diplôme d'état d'Auxillaires de vie sociale

Priorités	Enjeux	MO- Périmètre	Plan d'action – Rôle du Pays	Concertation	Commentaires
Suite métiers aide à la personne			Références : Martine Desogus 0661929779 http://lesrelaisdesauxilliairesdevie.unblog.fr Contact Région Alsace sur la convention de formation signée le 9.7.2008 sur ce sujet		La Région s'est lancée dans un plan régional sur 'les métiers au services des personnes handicapées et dépendantes'
2.5 La permanence CAF	Accueil dans une permanence des personnes démunies, et aussi des familles (éviter le contact téléphonique, internet, courrier)	CAF A l'échelle du Pays	Pays peut négocier une permanence CAF <ul style="list-style-type: none"> - le cas échéant recherche d'un local à loyer limité - aide à l'installation si nécessaire de la connexion internet 		La permanence pourrait se tenir dans des locaux fréquentés par les familles
2.6 Le logement	Enjeu important : hausse de la demande + importante que la croissance démographique, les prix et les loyers sont à la hausse malgré le ralentissement conjoncturel Pénurie foncière de zones à urbaniser	CdC (aménagement) communes, bailleurs sociaux, promotion privée Concerne tout le Pays, notamment CCVDS mais moins moins la CCVSA pour le social.	Densification des zones d'habitat dans les PLU (rôle du Pays dans le SCOT) CdC : constituer des réserves foncières, prendre la compétence quand ce n'est pas encore le cas Préempter dans le diffus Mettre en œuvre tous les créneaux du logement social Politique d'accession sociale	Interviendra dans le SCOT Concertation plus spécifique CG : PDALPD	PLH du Pays adopté Rôle futur du SCOT Démarche lourde compte tenu de l'occupation de l'espace

Priorités	Enjeux	MO - Périmètres	Plan d'action – rôle du Pays	Concertation	Commentaires
Suite logement		Pas d'aide du CG 68	<p>Stratégie d'accès sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PSLA (prêt social à la location accession)+ TVA à 5,5% dans du collectif - Pass Foncier + TVA 5,5% dans l'individuel (et sera bientôt possible dans le collectif) <p>Pays : inciter des logeurs, voire des promoteurs à faire ces montages, faciliter les contacts promoteurs-bailleurs pour le rachat de programmes non lancés</p> <p>Communiquer sur opérations ANAH dans des OPAH ou en dehors avec conventionnement (CCVDS)</p> <p>Inciter propriétaires occupants âgés à rénover avec aides ANAH</p>	<p>Communiquer-sensibiliser sur la densification</p> <p>Communiquer sensibiliser sur l'acceptation logement social (CCVDS)</p>	<p>Inciter le Conseil Général à apporter des aides volontaires à la création de logements sociaux</p> <p>Plus de politique logement de la Région (uniquement aspect énergie)</p>

Priorités	Enjeux	MO - Périmètres	Plan d'action – rôle du Pays	Concertation	Commentaires
3. Transports et déplacements 3.1 arrêt suppl. Tram-train dans la ZA Europe de Cernay, Et 2me phase Tram-Train	<p>Manque un arrêt dans le CCCE : zone d'activité Europe + aménagement de la gare de Cernay</p> <p>La phase 2 du tram-train : aller jusqu'en haut de la Vallée de la Thur sans rupture de charge à Thann</p>	<p>AOT : Région Alsace+ partenariat SNCF et SITRAM</p>	<p>Gare de Cernay : programme d'aménagement des gares de la Région ; veiller à la cohérence projet avec autres AOT et avec les projets de la Ville et CdC</p> <p>2eme arrêt : prévoir dispositif de rabattement dans la ZA par itinéraires cyclables + PDE des entreprises de la ZA + parking pour attirer des clients hors zone</p> <p>Rôle du Pays : développement des PDE (mesures gouvernementales récentes)</p>	<p>Comité de ligne ?</p>	<p>Ce n'est qu'en encourageant au rabattement dans la zone qu'on trouvera une clientèle suffisante pour ce 2em arrêt</p> <p>S'il y a 3 arrêts dans le secteur, Vieux Thann, Cernay et ZA Europe : croissance de la part modale du TC</p> <p>Phase 2 du tram-train : le versement – transport en sera sans doute la condition</p>
3.2 Les TC dans la vallée de la Doller	<p>TC peu développés, par comparaison avec la vallée de la Thur</p>	<p>AOT : CG Périmètre de la CdC et une partie du piémont de la CCPT</p>	<p>Faire pression sur le CG pour un meilleur développement de l'offre</p>		<p>Le CG n'a guère de raison de développer une offre plus attractive de cars interurbains (peu de trafic)</p>

Priorités	Enjeux	MO - Périmètres	Plan d'action – rôle du Pays	Concertation	Commentaires
Suite : le 'train touristique de la Doller'	Maintenir la ligne Cernay/ entrée de vallée et étendre ses usages La difficulté : le franchissement dénivelé de la RN66 Intérêt : usage logistique, touristique transport en commun de la ligne (antenne tram-train)	CG 68 C'est un enjeu qui concerne le Pays (3 CdC concernées sur 4)	Faire une première étude de faisabilité sur un PPP (la base légale pourrait être la complexité du projet); mais ce sont les simulations d'équilibre économique qui permettrait de lancer, ou non un appel d'offre de PPP. Parmi les hypothèses : mise à disposition de la ligne sans loyer pendant X années et aides publiques pour le franchissement		Ne pas espérer une solution de type passage à niveau sur la RN66 L'idée d'un PPP est complexe à monter ; autre hypothèse : concession
3.3 Stratégie de déplacements cyclables	Aujourd'hui orientation loisirs/tourisme Passer à une stratégie 'déplacements' complémentaire aux TC	Communes, CCVSA a pris la compétence pour zones rurales CG le long des RD Tout le Pays est concerné (sauf les parties les plus montagneuses)	Définir origines / destinations prioritaires (lycées collèges, ZA, centres villes, gares, équipements sportifs, grandes surfaces Schéma d'itinéraires cyclables en évitant les discontinuités Signalétique, arceaux, parkings sécurisés PDE entreprises... Intégration dans les PLU (locaux vélo dans les collectifs)	Pays peut mettre en place un groupe de concertation avec assoc.d'usagers et maîtres d'ouvrages	Faire passer cette thématique dans le SCOT Nécessiterait sans doute la prise de compétence par les CdC qui ne l'ont pas encore (pistes et itinéraires hors agglomération)

Priorités	Enjeux	MO - Périmètres	Plan d'action – rôle du Pays	Concertation	Commentaires
Conclusion transports et déplacements			Développer un savoir-faire du Pays pour les PDE		Stratégie d'ensemble à intégrer dans le SCOT
4. Politique du paysage et du cadre de vie	Périmètre assez flou dans le cadre de l'étude 'services', mais consensus sur l'importance d'une stratégie commune	Syndicat mixte SCOT et PLU Communes et CdC A l'échelle de tout le Pays	Densification et promotion de formes urbaines innovantes Entrées d'agglomération, travailler avec commerces sur la question des totems et enseignes Inciter les 'villages-rues' à développer une action 'centre village' Sensibilisation sur les règlements municipaux de publicité (per ex le long de la RN66) Repérer principales 'verrues paysagères' et développer des projets de réhabilitation multi-partenariales	SCOT	La difficulté majeure est la multiplicité des maîtres d'ouvrage et une sensibilité parfois insuffisante, avec des choix d'autres priorités Les documents d'urbanisme ne sont pas les seuls outils

Priorités	Enjeux	MO - Périmètres	Plan d'action – rôle du Pays	Concertation	Commentaires
5. Une variété de services où les moyens d'action du Pays sont plus limités	Ces services ont été considérés comme prioritaires, mais relèvent de politiques diverses dans lesquelles le Pays intervient peu.				
5.1 Politique de l'eau potable et de l'assainissement dans la CCVDS	La situation est bonne en bas de la vallée mais problématique dans les hauts : pas sécurisation de l'appro AEP, risques de pollution vers l'aval, risque de blocage de l'urbanisation et des projets touristiques	Contrairement aux autres CdC la CCVDS n'a pas pris de compétence eau et assainissement, mais uniquement une compétence étude ;	Rôle limité du Pays (voir au stade du SCOT ?) Sensibilisation des élus		Gros enjeu financier pour les communes et les habitants
5.2 Lecture publique	Dans la CCVSA et dans dans la CCVDS pas de médiathèque (mais une bibliothèque au CSC de Masevaux). Attractivité et projets de développement de la CCVSA	CdC et aide CG 68	Soutien 'moral' auprès du CG	Locale le cas échéant	La stratégie de développement de la CCVSA avec Wesserling a pour corollaire le développement d'un équipement type médiathèque

Priorités	Enjeux	MO - Périmètres	Plan d'action – rôle du Pays	Concertation	Commentaires
5.3 Politique des déchets	<p>Choix du mode d'élimination déchets ultime par le SM4 et mise en œuvre</p> <p>En jeu de moindre portée : coordination des politiques déchets des CdC</p>	<p>SM4 et CG 68 (par le Schéma départemental)</p> <p>Touche une grande partie du Pays (hors le haut de la CCVDS)</p> <p>CdC pour la collecte et déchetterie</p>	<p>Faible possibilité d'intervention pour la question du SM4</p> <p>Proposer coordination des stratégies de collectes et politiques d'accès aux déchetteries</p> <p>Proposer d'aller tous vers la redevance plutôt que la TOM (CCPT)</p>	<p>Sensibilisation public scolaire</p> <p>S'il y a évolution vers la redevance, nécessité d'une forte concertation/information dans les quartiers de logement social</p>	<p>Les choix techniques du SM4 auront des conséquences financières pour les usagers. D'où l'importance de passer à la redevance qui est un peu plus pédagogique en termes de volume de déchets</p>
5.4 Résortion des zones blanches de tel mobile et zones grises ADSL	<p>Téléphonie mobile : service à la population, mais refus des antennes dans certaines zones pénalisent les autres résidents</p>	<p>Compétence des CdC</p> <p>Interventions parfois contraires des communes</p> <p>Touche partiellement ou totalement 3 ou 4 villages</p>	<p>Négociation et sinon seule action possible : acquisition foncière</p>	<p>Seuls les opposants se font entendre sur ces sujets</p>	<p>Ne pas espérer que les opérateurs feront du forcing pour installer ces antennes : ils n'y ont aucun intérêt économique</p> <p>Pas d'aide publique dans les zones grises tel mobile</p>

Priorités	Enjeux	MO - Périmètres	Plan d'action – rôle du Pays	Concertation	Commentaires
zones grises ADSL suite	Zones situées trop loin du central téléphonique Enjeu économique majeur pour les petites entreprises, professionnels et enjeu scolaire	CG 68 : Délégation de service public, installation d'antennes Wimax pour couvrir tout le territoire	Vigilance sur la couverture effective		
5.5 Capacités d'accueil d'équipements sportifs saturés	Quelques équipements sportifs ont été annoncés comme étant saturés lors de l'inventaire : -Stade municipal et complexe sportif de Bischwiller COSEC de Masevaux Terrain de foot d'Oberbruck Salle polyvalente d'Husseren Wesserling Gymnase de Saint Amarin	Communes et CdC	Rôle limité du Pays : il peut rappeler les enjeux d'armature urbaine et/ou de stratégie de développement dans certains cas (Masevaux, Saint-Amarin) pour obtenir une aide du CG et de la Région	Locale	Le Pays est dans l'ensemble bien équipé.

Priorités	Enjeux	MO- Périmètre	Plan d'action– Rôle du Pays	Concertation	Commentaires
5.6 Le coût du SDIS pour le contribuable local	Coût élevé selon les maires mais Haut-Rhin 30% de moins que la moyenne des départements et moitié moins de professionnels Est-ce que ces moyennes tiennent compte de la cotisation des communes et de la charge des CPI et volontaires ?	SDIS, établissement public	Etre présents lors de la révision prochaine du SDACR, comprendre les comparatifs de coûts et demander une coordination sur les demandes d'achat de véhicules	N'est pas pratiquée	Réelle difficulté de faire des comparaisons et d'obtenir des informations complètes pour les maires
5.5 Le commerce dans le Pays Thur Doller	Peu de données sur la structure commerciale du territoire car pas de Schéma Départemental d'armature commerciale dans la Haut-Rhin	CCI Et Délégué Régional au Commerce (Etat)	Demander à la CCI de Mulhouse une étude comparative sur l'équipement commercial		Données seront nécessaires pour le SCOT

Recoupements par maîtres d'ouvrage et/ou acteurs de la négociation

Acteurs / Priorités	1. Santé	2. Accueil Pers. fragiles	3. Transports et déplacements	4. Paysage /cadrede vie	5. Divers
Conseil Général 68	Pas d'aide spécifique accueil médecins	Accueil spécifique pers.âgées Schéma Dep. Handicap Accessibilité cars interurbains Accueil petite enfance Logement dans et hors délégation (pas de pol volontaire à ce jour)	Cars interurbains CCVDS Piste cyclable sur RD Ligne train Doller	Gerplans	Aide CCVDS politique eau et assainissement Aide projet médiathèque CCVSA Schéma dép . déchets (SM4) DSP Wimax couverture zones grises Aide création équipements sportifs
Région Alsace		Métiers des auxiliaires de vie Accessibilité handicap gares Aide logement social (énergie)	AOT tram-train : arrêt ZA Europe Aménagement gare de Cernay		

Acteurs/priorités	1. Santé	2. Accueil personnes fragiles	3. Transports et déplacements	4. Paysafge et cadre de vie	5. Divers
ARH	Urgences et secours : hélicoptère Maintien maternité Maintien urgence de nuit tant que hélicoptère pas opérationnel Interconnexion 15/18	SROS : accueils spécifiques pers.âgées (Alzeimer....) Quid suppression USLD en 2011 ?			
Agence régionale Santé	Définition zone déficitaire Stratégie implantation médecins et paramédicaux				
Caisses	URCAM et CPAM: concertation accueil médecins	CAF : permanence			

Acteurs/priorités	1. Santé	2. Accueil Personnes fragiles	3. Transports et déplacements	4. Paysage/cadre de vie	5. Divers
SDIS	Coordination SDACR/SROS Interconnexion 15/18 Intervention hors domaine public				Participation au SDACR : enjeu coût et équipements véhicules des CPI
Etat	Agrément hélicoptère à Mulhouse	DRASS : handicap jeunes Rectorat : scolarité enfants handicapés DDTEFP : métiers auxiliaires de vie	DIR Est : Franchissement RN 66 par train de la Doller (montage PPP)		
Divers	Ordre des médecins : autorisation cabinet secondaire	Logeurs sociaux : Pass foncier et PSLA			CCI : Etude schéma équipement commercial
CdC du pays	Pol accueil médecins et paramédicaux	CAF : locaux ? connexion ADSL ? Logement : réserves foncières, préemptions PLU : densification	Politique cyclable	PLU: enjeux paysagers Politique élimination 'verrues paysagères'	Antenne tel mobile : acquisition foncière si aucune autre solution

Acteurs/priorités	1. Santé	2. Accueil personnes fragiles	3. Transports et déplacements	4. Paysage/cadre de vie	5. Divers
Communes	Exo TP médecins	PLU : densification	Politique cyclable	PLU : enjeux paysagers et entrées d'agglomération Règlements municipaux d publicite Poursuite aménagements centres-villages Négociation totem et enseignes commerces	
Pays/SCOT	Concertation accueil médecins et paramédicaux	Coordination/concertation Handicap Accueil permanence desauxiliaires de vie CLIC ? SCOT : habitat et logement social	PDE Concertation politique cyclable Point de rencontre sur la stratégie train de la Doller	SCOT : paysages et cadre de vie	SCOT : demander étude commerce